

**Parc Naturel Régional
de la Haute Vallée de Chevreuse
Madame Anne Cabrit
Château de la Madeleine
78460 Chevreuse**

Milon-la-Chapelle, le 14 février 2022

Objet : Arrêtés municipaux portant interdiction de consommation d'eau, baignade et abreuvement dans le Rhodon, rivière du Parc et du site classé la Vallée du Rhodon.

Madame la Présidente,

Nous vous remettons notre note d'informations n°23 de février, pour vous alerter du très mauvais état du Rhodon depuis des années et pour plusieurs raisons, que nous avons résumé dans notre note constat.

Des arrêtés municipaux portant interdiction de consommation d'eau, baignade et abreuvement dans le Rhodon ont dû être pris par le maire de Milon-la-Chapelle le 2 décembre 2017 et par le Maire de Saint-Lambert-des-Bois le 3 septembre 2020.

Nous vous demandons de bien vouloir engager les actions réparatrices dans le cadre de votre compétence GEMA, pour retrouver toute la biodiversité normale du Rhodon.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre parfaite considération.



Eric Aynaud
Président



Danièle Masson
Vice-présidente
Milon-la-Chapelle



Michel Journet
Vice-président
Saint-Lambert-des-Bois

Copie à Mme la Présidente de l'Union des Amis du Parc
à Messieurs les maires de Milon-la-Chapelle et Saint-Lambert-des-Bois

P.J. Note d'informations n°23 février 2022